

Séance du 13 février 2025

date de convocation 06/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire.

Présents : BREGIER T, CLASQUIN J-F, COLIN B, COURTOIS-PAULUS A, DEVAUCHELLE E, FRESSE A, GARBION J-M, HUREL-MATHIEU C, JACQUEMIN J-F, MAIRE P, ROLLOT D, VANNSON M-F, et VUILLEMIN E.

Monsieur Jean-François JACQUEMIN a été nommé secrétaire.

Absents excusés:

- Valérie AUBERTIN
- Marie BOIGEY-DIEMER
- Emmanuelle MILLION donne pouvoir à Philippe MAIRE
- Stéphanie POIRIER donne pouvoir à Adeline FRESSE
- Maxime ROUSSELOT donne pouvoir à Coralie HUREL-MATHIEU
- Corinne VUILLEMIN donne pouvoir à Marie-Françoise VANNSON

--oo0oo--

Nombre de Conseillers

en exercice : **19**

Présents : **13**

Votants : **17**

ORDRE DU JOUR :

FINANCES

1. Adhésion à l'Association des Maires Ruraux des Vosges - Année 2025
2. Adhésion au SMIC - Année 2025

POLE SANTE

3. Vente de la cellule commerciale n°6 du pôle santé – Psychologue

FORÊT

4. Etat d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice 2025

BIBLIOTHEQUE

5. Approbation du contrat d'objectif bibliothèque (Médiathèque Départementale des Vosges)

PERSONNEL

6. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial 1^e classe (35/35°)
7. Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe et création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^e classe

8. Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^e classe

AFFAIRES SCOLAIRES

9. Organisation du temps scolaire
10. Signature de la Convention Territoriale Globale pour la période 2025/2029

N° 2025/1/001

Objet : ***Renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires Ruraux des Vosges ~ Année 2025***

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il est souhaitable de renouveler l'adhésion de la commune à l'association des Maires Ruraux des Vosges.

Cette association a pour objet de défendre la liberté municipale ainsi que de faire prendre en considération, par les pouvoirs publics, les problématiques spécifiques des communes rurales.

L'antenne vosgienne, bien connue, fait preuve de dynamisme pour la préservation de territoires ruraux vivants et habités, et permet de se rassembler au moment où la ruralité doit faire face à de nombreux défis qui engagent son avenir.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer, pour l'année 2025, à l'association des Maires Ruraux des Vosges,
- **NOTE** que le montant de l'adhésion est de **135 €**.

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

### **N° 2025/1/002**

Objet : ***Renouvellement de l'adhésion au SMIC des Vosges ~ Année 2025***

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il est souhaitable de renouveler l'adhésion de la commune au SMIC des Vosges.

Le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges a pour objectif d'accompagner les personnes publiques dans la démarche de dématérialisation dans l'ensemble des actes qu'elle est amenée à prendre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer, pour l'année 2025, au SMIC des Vosges,
- **NOTE** que le montant de l'adhésion est de **1413,72 €**.

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

N° 2025/1/003

Objet: *Pôle Santé ~ Autorisation de signature de l'acte de vent pour le local n°6 à la Psychologue*

Vu la délibération n°2023-01-008 du 26 janvier 2023 fixant le montant de vente des cellules à un professionnel pour un montant de 2 064,00€/m²,

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à la signature de son bail en juillet 2024 lui accordait l'occupation des locaux à titre provisoire, Madame Thouvenot a la volonté de s'installer durablement au sein du Pôle Santé, et a exprimé le souhait d'acheter le local.

La parcelle concernée est la cellule n°6, dont la surface loi Carrez est de 25m².

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la vente de la cellule n°6 pour un prix de vente de 51 600€ avec un règlement sur 180 mensualités.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la vente.

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

N° 2025/1/004

Objet : *Etat d'assiette des coupes et destination des produits de 2025*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette de **l'exercice 2025** :

**Vente en bloc et sur pied 2025 :**

|              |                                     |
|--------------|-------------------------------------|
| Parcelle 11  | (petits bois épicéa)                |
| Parcelle 12  | (bois moyens douglas)               |
| Parcelle 14a | (bois moyens et gros bois résineux) |
| Parcelle 14r | (bois moyens et gros bois résineux) |
| Parcelle 15a | (bois moyens et gros bois résineux) |
| Parcelle 41  | (bois moyens et gros bois résineux) |
| Parcelle 67a | (petits bois épicéa/sapins)         |

**Vente en grumes façonnées (campagne 2024/2025),  
Délivrance à la Commune des autres produits (houppiers et petits bois) pour partage  
entre les affouagistes et alimentation de la chaudière communale après façonnage**

|             |                                           |
|-------------|-------------------------------------------|
| Parcelle 1e | (bois moyens et gros bois hêtre et chêne) |
| Parcelle 2e | (bois moyens et gros bois hêtre et chêne) |
| Parcelle 5e | (bois moyens et gros bois hêtre et chêne) |

|               |                                           |
|---------------|-------------------------------------------|
| Parcelle 6e   | (bois moyens et gros bois hêtre et chêne) |
| Parcelle 26   | (bois moyens et gros bois hêtre)          |
| Parcelle 48   | (bois moyens et gros bois hêtre)          |
| Parcelle 58   | (bois moyens et gros bois hêtre)          |
| Parcelle 102a | (petits bois feuillus divers)             |

**Vente en grumes façonnées (campagne 2024/2025),  
Vente après façonnage des autres produits à un professionnel**

|                   |                                                 |
|-------------------|-------------------------------------------------|
| Parcelle 3e       | (bois moyens et gros bois feuillus et résineux) |
| Parcelle 4a et 4e | (bois moyens et gros bois feuillus et résineux) |
| Parcelle 81       | (bois moyens et gros bois chêne)                |
| Parcelle 82       | (bois moyens et gros bois chêne)                |

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.

Le Conseil, à la majorité,

➤ **ACCEPTE** la proposition de Monsieur la Maire pour la destination des produits de coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette de **l'exercice 2025**

POUR – 16

CONTRE – 0

ABSTENTION – 1 : Stéphanie POIRIER

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

N° 2025/1/005

Objet : *Contrat d'objectif bibliothèque*

Le contrat d'objectif bibliothèque proposé entre la Médiathèque Départementale des Vosges et la Commune a pour objectif :

- De consolider l'offre de services de la bibliothèque municipale
- Pour le Département, d'accompagner par de nombreuses mesures (détaillées dans l'annexe à la présente charte) la politique de lecture publique sur le territoire de la Commune
- Pour la Commune, de développer la politique de lecture publique sur son territoire par la mise en place d'objectifs et de moyens (détaillés dans l'annexe à la présente charte)

La présente convention est prévue pour une durée initiale de 4 ans, renouvelable tacitement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,

- VALIDE le projet de contrat d'objectif bibliothèque proposé par la Médiathèque des Vosges,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de projet à intervenir.

POUR – 16
CONTRE – 0
ABSTENTION – 1 : Stéphanie POIRIER

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

**N° 2025/1/006**

Objet : ***Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial (35/35°)***

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est souhaitable de créer un poste affecté au service administratif, et ce afin de permettre de remplacer de façon définitive le départ par mutation de Tiffany SCHAAL, et stabiliser le poste aujourd'hui occupé par une personne sous le statut de contractuel.

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE la création d'un poste d'Adjoint administratif territorial,**  
à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, coefficient d'emploi **35/35°**,

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

N° 2025/1/007

Objet : ***Suppression de postes***

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est souhaitable de supprimer un poste affecté au service technique ainsi qu'un poste affecté au service administratif pour cause d'avancement de grade, et ce afin de créer les postes nécessaires à l'avancement.

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2^e classe,**
à compter du 15 juillet 2025, coefficient d'emploi **20/35°**,
- **DECIDE la suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal 2^e classe,**
à compter du 15 juillet 2025, coefficient d'emploi **35/35°**,

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

**N° 2025/1/008**

Objet : *Création de postes*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est souhaitable de créer un poste affecté au service technique ainsi qu'un poste affecté au service administratif pour cause d'avancement de grade, et ce afin de disposer les postes nécessaires à l'avancement.

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE la création d'un poste d'Adjoint technique principal 1<sup>e</sup> classe, à compter du 15 juillet 2025, coefficient d'emploi 20/35°,**
- **DECIDE la création d'un poste d'Adjoint administratif principal 1<sup>e</sup> classe, à compter du 15 juillet 2025, coefficient d'emploi 35/35°,**

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

N° 2025/1/009

Objet : *Organisation du temps scolaire ~ Absence de changement*

Madame Coralie HUREL-MATHIEU, Adjointe déléguée, rappelle que la Commune de Hadol doit faire le choix tous les trois ans, de la planification et l'organisation du temps scolaire, et ce même si aucun changement n'est prévu.

Il est donc prévu de se positionner sur une absence de changement dans l'organisation du temps scolaire pour l'année à venir.

Elle précise que le Conseil d'Ecole a voté à l'unanimité le maintien de l'organisation actuelle.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE le maintien de l'organisation du temps scolaire actuel.**

~~~~~ *Même séance* ~~~~~

**N° 2025/1/010**

Objet : ***Signature de la Convention Territoriale Globale – Période 2025/2029***

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un projet de territoire qui vise à renforcer l'efficacité entre divers partenaires (CAE, CAF, Conseil Départemental et MSA) et intervient dans les champs : parentalité, petite enfance, enfance – jeunesse, animation de la vie sociale et accès aux droits.

La première Convention Territoriale Globale de la Communauté d'Agglomération d'Epinal a été mise en place en 2020 pour une durée 4 ans.

Lors de la Conférence des Maires du 20 janvier dernier, il a été évoqué la signature de la seconde CTG 2025/2029.

Il est donc demandé de délibérer, pour le 1er mars 2025 dernier délai, sur l'adhésion à la Convention Territoriale Globale afin de bénéficier des aides financières de la CAF dans le cadre des actions communales en cours ou à venir de 2025 à 2029.

Sur la proposition du Maire,  
Le Conseil, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune au projet de CTG,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la CTG sur la période 2025-2029, intégrant le versement des bonus territoire le cas échéant, et tous les documents et avenants s'y rapportant,

*Présents : BREGIER T, CLASQUIN J-F, COLIN B, COURTOIS-PAULUS A, DEVAUCHELLE E, FRESSE A, GARBION J-M, HUREL-MATHIEU C, JACQUEMIN J-F, MAIRE P, ROLLOT D, VANNSON M-F, et VUILLEMIN E.*

*Monsieur Jean-François JACQUEMIN a été nommé secrétaire.*

*Absents excusés:*

- Valérie AUBERTIN
- Marie BOIGEY-DIEMER
- Emmanuelle MILLION donne pouvoir à Philippe MAIRE
- Stéphanie POIRIER donne pouvoir à Adeline FRESSE
- Maxime ROUSSELOT donne pouvoir à Coralie HUREL-MATHIEU
- Corinne VUILLEMIN donne pouvoir à Marie-Françoise VANNSON

*Monsieur le Maire a mentionné que le point sur les diverses sessions de l'enquête publique relative à la modification du PLU serait fait ce lundi 17 février.*

*Monsieur le Maire a également rappelé que la présentation pour la possibilité d'installation des panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux, suivi de l'esquisse du centre bourg par le bureau d'étude CASSANI se tiendra ce mardi 18 février.*

*Bernard COLIN s'interroge sur la pertinence de la pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église.*

*L'équipe municipale a fait un point d'étape sur l'avancement des implantations des arrêts de car : changements réalisés, travaux prévus et à prévoir...*

*Mention a été faite par Philippe MAIRE que le stop a été installé sur le chantier de la Rue Haute, et que la signalisation reprend doucement.*

*Adeline FRESSE émet des doutes sur le sens de priorité mis en place sur la Rue Haute, et Bernard COLIN du caractère trop bas des terre-pleins.*

*Concernant la Ligue de l'Enseignement, Adeline FRESSE pose la question de la nécessité d'une continuité du centre aéré au mois d'août, et Anne COURTOIS PAULUS note que l'inscription à la semaine est plus pénalisante que l'inscription au jour, bien que permettant à l'association plus de visibilité sur les effectifs.*

*Jean-Michel GABRION soulève un dysfonctionnement de la diffusion du Conseil sur la page Facebook de la commune, et Anne COURTOIS-PAULUS pose la question quant à l'absence de rapports transmis pour la commission urbanisme.*

*La séance est levée à 19H30.*

*Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits. Toutes les matières étant épuisées, lecture est faite des dix délibérations (n°001 à 010).*

|                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div>Jean-François CLASQUIN</div> <div></div> <div>Maire,</div> | <div>Jean-François JACQUEMIN</div> <div></div> <div>Secrétaire de séance,</div> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|